

Brevet Professionnel Coiffure (BP Coiffure)

Objectifs

Le titulaire d'un BP Coiffure est un professionnel hautement qualifié qui exerce son activité comme employeur ou salarié dans les salons ou entreprises de coiffure, dans des entreprises de production et de distribution de produits capillaires... Il maîtrise toutes les techniques de :

- Coupe transformation.
- Coloration-mèches.
- Coiffure événementielle.
- Défrisage.
- Coloration-mèches.
- Entretien pilo-facial.
- Accueil (prise en charge et relation clientèle).
- Conseils clientèle et valorisation des services.
- Prise en charge de la gestion administrative et financière d'un salon et la gestion du personnel.

Entreprises d'accueil

Salon de coiffure.

Prérequis

- **Âge** : de 15 à 29 ans révolus.
- **Niveau d'entrée** : Être titulaire du CAP Coiffure.
- **Motivation** à exercer le métier visé et pour la formation en alternance.

Modalités d'inscription

- Dossier de candidature complété.
- Participation à la réunion d'information et/ou à l'entretien de vérification des prérequis.
- Participation aux ateliers de recherche d'entreprises le cas échéant.
- Signature d'un contrat d'apprentissage ou Attestation d'engagement de l'employeur.

* Positionnement : Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.

Le CFA CréAp et ActiFormation deviennent Aktéap, pour une offre complète de formation en apprentissage et de formation continue.



Formation par apprentissage

| Code diplôme | Code RNCP |
|--------------|-----------|
| 450 336 08 | 12281 |

Niveau de sortie

Titre reconnu par l'Etat de Niveau 4 (cadre européen des certifications), Equivalent à un Bac.

Durée de la formation

800 heures (sur 2 ans).

Durée du contrat

2 ans, modulable en fonction du positionnement* (jusqu'à 1 an supplémentaire pour les personnes en situation de handicap).

Rythme de l'alternance

24 semaines en UFA
80 semaines en entreprise.

Coordonnées de l'UFA



Les Trois Vallées

2 avenue de l'Ermitage
74200 THONON LES BAINS
04 50 71 00 73
veronique.calasso@cneap.fr
www.lycee3vallees.fr

Contenu de formation

| Matières | |
|---------------------------|--|
| Matières générales | Expression Française et Ouverture sur le monde |
| | Sciences |
| | Anglais |
| Matières professionnelles | Arts Appliqués |
| | Technologies et méthodes |
| | Création Couleur Coupe Coiffage |
| | Modification durable de la forme |
| | Gestion de l'entreprise |
| | Cadre organisationnel et Réglementation |
| | Bio Appliquée |

Le CFA CréAp et ActiFormation deviennent Aktéap, pour une offre complète de formation en apprentissage et de formation continue.



Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.

L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

A minima, deux visites de suivi sont menées par les formateurs par année de formation, et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.

Pédagogie active privilégiant les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques), la mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets, une organisation coopérative des apprentissages et une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation).

Évaluations certificatives / Sessions d'examen *

| Epreuves | Coefficient | Type | Forme |
|--|-------------|--------------------|-----------------------------|
| E1 : Création coupe couleur coiffage | 6 | Ponctuel | Pratique durée : 2h30 |
| E2 : Modification durable de la forme | 5 | Ponctuel | Pratique durée : 2h |
| E3 : Epreuve optionnelle coiffure | 5 | Ponctuel | Pratique durée : 1h |
| E4 : Gestion de l'entreprise • Vente conseil • Management et gestion d'un salon | 2 3 | Ponctuel | Oral (10 min) Ecrit (3h) |
| E5 : Sciences technologiques et arts appliqués • Sciences et technologies (technologie et méthodes, Cadre organisationnel) • Arts appliqués | 6 2 | Ponctuel | Ecrit (3h) Ecrit (2h) |
| E6 : Expression française et ouverture sur le monde | 3 | Ponctuel | Ecrit durée : 3h |
| Anglais | 1 | Option facultative | Oral durée : 15 min |

* Sessions d'examen adaptées aux situations de handicap.

Références

| | 2019 | 2018 | 2017 |
|---|-----------------------------------|---------------|-------------------|
| Taux de réussite globaux | 87,06% | 83,99% | 83,01% |
| • CAP / CAPA / MC / TP/ DE | 96,69% | 97,26% | 96,69% |
| • Bac Pro / Bac Pro A / BP | 91,89% | 89,20% | 89% |
| • BTS / BTS A titre Bac +2 | 82,24% | 80,73% | 80% |
| • Formations Bac +3 | 60% | 68,75% | 44% |
| Insertion professionnelle (Enquête réalisée 6 mois après la fin de formation) | Résultats enquête en cours | 82% | 80% |
| Taux de poursuite d'étude | NC | NC | NC |
| Satisfaction globale Apprenti(e) (Enquête réalisée en fin de formation auprès de l'ensemble des apprentis du CFA) | 87% | 88% | Non mesuré |

Modalités d'évaluation

Afin d'aider l'alternant(e) à progresser, des évaluations régulières lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (Quizz, QCM, Devoirs surveillés, Productions personnelles, Entraînement aux épreuves, Questionnaire oral...)
- Évaluation en entreprise (Entretiens tripartites avec le Maître d'apprentissage)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée

Après la formation

Suites de parcours possibles / Passerelles :

- Brevet de maitrise.
- BTS Coiffure.

Débouchés professionnels :

- Coiffeur salarié.
- Coiffeur à domicile.
- Manager d'un salon de coiffure.
- Gérant de son propre salon de coiffure.
- Responsable technique.
- Conseiller professionnel.

Modalités financières

Aucuns frais de scolarité pour l'apprenti.

La formation est éligible à la prise en charge financière par l'Opérateur de Compétences (OPCO) de l'entreprise d'accueil.

Coût annuel moyen préconisé par France Compétences : 5 346 €

Rémunération de l'apprenti

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de croissance).

| Année d'exécution du contrat | Apprenti de moins de 18 ans | Apprenti de 18 à 20 ans | Apprenti de 21 à 25 ans | Apprenti de 26 ans et plus |
|------------------------------|-----------------------------|-------------------------|-------------------------|----------------------------|
| 1 ^{ère} année | 27% | 43% | 53%* | 100 %* |
| 2 ^{ème} année | 39% | 51% | 61 %* | 100 %* |
| 3 ^{ème} année | 55% | 67% | 78 %* | 100 %* |

* Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branches professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC.

En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur).

Aides financières de l'apprenti (sous conditions)

- Aide pour l'acquisition du **1^{er} équipement**.
- Aide pour l'**hébergement** (maxi 6€ par nuitée lors des périodes de formation au CFA).
- Aide pour la **restauration** (maxi 3€ par repas lors des périodes de formation au CFA).
- Aide au financement du **permis de conduire** de 500€ pour les apprentis majeurs.

Dates de la formation

| Année de la formation | Promotion | Date de début de la formation | Date de fin de la formation (incluant examens) |
|------------------------|-------------|-------------------------------|--|
| 1 ^{ère} année | 2020 - 2022 | 31/08/2020 | 15/07/2022 |
| 2 ^{ème} année | 2020 - 2021 | 31/08/2020 | 15/07/2021 |

Les inscriptions sont ouvertes à compter de janvier 2020

Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation et 3 mois après.

Intégration possible en cours de formation et tout au long de l'année selon le diagnostic du positionnement à l'entrée pour réduction de la durée de la formation.

Publics accueillis

Formation proposée sous statut d'apprentissage exclusivement.

Accès par transport

Gare SNCF à proximité immédiate avec toutes les lignes de bus.

Accessibilité P.M.R. des locaux

Non.

Les + de la formation

• Engagement

Suivi individualisé - Accompagnement personnalisé

• Restauration

- Cantine / self sur place
- Commerces alimentaires et de restauration à proximité

• Hébergement

- Internat sur place à la nuitée.
- Appart'Hôtels à proximité immédiate

Matériel / Équipement

- Salon pédagogique.
- Salle multimédia.
- Ordinateurs portables.
- Vidéo-projecteur dans les salles de cours.
- Espace numérique de travail.

Coordonnées de l'UFA



Les Trois Vallées

2 avenue de l'Ermitage
74200 THONON LES BAINS
04 50 71 00 73
veronique.calasso@cneap.fr
www.lycee3vallees.fr

CFA de rattachement :

Le CFA CréAp et ActiFormation fusionnent pour devenir Aktéap



(siège régional)
4 rue de l'Oratoire
69300 Caluire et Cuire
04 72 10 94 07
contact@akteap.cneap.fr
www.cfa-creap.com

Association loi 1901
Numéro UAI : 0693764S
N°SIRET : 50304921500026